



Facturation rdv manqué

Par **Seino**, le **02/02/2024** à **13:23**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement meublé via agence, j'ai eu un problème de robinet, l'agence a contacté un plombier au bout d'un mois, j'ai appelé ensuite le plombier mais ce dernier ne proposait qu'un créneau au bout de deux mois.

J'ai malheureusement oublié ce rdv et le technicien m'a appelé et j'ai répondu au bout d'une minute en m'excusant.

L'agence ainsi que l'entreprise de plomberie se sont mis d'accord pour me facturer une demi-heure de dépannage ainsi qu'un déplacement.

Ont ils droit de me facturer un dépannage ainsi qu'un déplacement ?

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **02/02/2024** à **13:26**

Bonjour,

Non ce n'est pas légal.

Mais vous allez devoir trouver vous même un plombier pour votre réparation, sans plus compter ni sur l'agence ni sur ce plombier...